



DÉCISION DU MAIRE

N°DEC2025-024

PRISE EN VERTU DES POUVOIRS
DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET : Signature d'un avenant n°04-03 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°4 – Etanchéité – ProEtanche Centre

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°88-23 portant attribution du marché de travaux pour le lot n°4 à PRO ETANCHEITE CENTRE dans le cadre de la construction d'un Equipement de la petite enfance.

Considérant que la délibération n°88-23 du 19 décembre 2023 autorise le Maire à signer tous documents afférents au marché initial, notamment les avenants ;

Considérant la nécessité, pour une meilleure cohérence architecturale, de transférer la prestation de pose des lames de bois sur plots initialement attribuée à Pro Etanchéité à l'entreprise Braun Couverture.

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise PRO ETANCHEITE située rue Albert Einstein BAT45 18000 Bourges l'avenant n° 04-03 en moins-value d'un montant de 5 805.20 € HT

Article 2 : d'indiquer que l'avenant modifie le montant du marché en moins-value à hauteur de -7.19 % qui s'établit désormais à 35 149.70 € HT

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations

Fait à Semoy, le 10 mars 2025

Le Maire

Laurent Baudouin



Transmission et réception en préfecture le : 13/03/2025

Publication numérique le : 13/03/2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

-date de sa publication et/ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20250310-DEC2025_024-AR

TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE EN BOIS-PAILLE**Lot N° 4 – Etanchéité – PRO Etanche CENTRE
Avenant n°04-03****A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Mairie de Semoy
20 Place François Mitterrand
45400 Semoy
Représentant légal : Laurent Baude, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

PRO ETANCHE CENTRE
Rue Albert Einstein Bat 45
18 000 Bourges
827 518 465 00014

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille – Lot N°04 Etanchéité

■ Date de la notification du marché public : 26/12/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 16 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 37 873.65 €
- Montant TTC : 45 448.38 €

■ Montant après avenant n°1

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 41 609.65 €
- Montant TTC : 49 931.58 €

■ Montant après avenant n°2

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 40 954.90 €
- Montant TTC : 49 145.88 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Pour une meilleure cohérence architecturale, il est décidé de transférer la prestation de pose des lames de bois sur plots initialement attribuée à Pro Etanchéité à l'entreprise Braun Couverture.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant : Moins-value

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 5 805.20 €
- Montant TTC : - 6 966.24 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -7.19 % (différence entre montant initial et montant du 3^{ème} avenant).

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 35 149.70 €
- Montant TTC : 42 179.64 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la Commune de Semoy

A Semoy, le 10/03/2025

Le Maire

Laurent Baude



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20250310-DEC2025_024-AR